

JOURNÉE ANNUELLE DU WEALTH MANAGEMENT

Séminaire Wealth Management le 20 septembre 2019
À la Maison de La Recherche
54 rue De Varenne, 75007 Paris

De 8h à 18h30

La Journée Annuelle du Wealth Management est un évènement organisé par le cabinet Arkwood SCP une fois par an. Pour la première fois, cette année notre rendez-vous annuel aura lieu le 20 septembre 2019 et non en juin comme c'était traditionnellement le cas. Les avocats du cabinet font appel à leurs correspondants français et étrangers (avocats, notaires, etc.) pour développer des thèmes d'actualité pour le secteur du Wealth Management.

Les sessions alternent l'exposé de contenus techniques, les partages d'expérience et l'étude de cas pratiques. Les pays étrangers conviés dépendent des thèmes abordés.

L'ensemble des sessions de la journée se déroulera en français. Les questions pourront être posées en français ou anglais.

Intervenants

France

Stéphanie Auferil, Arkwood SCP
Marine Dupas, Arkwood SCP
Michael Khayat, Arkwood SCP
Julien Riahi, Arkwood SCP
Arnaud Tailfer, Arkwood SCP
Caroline Emerique Gaucher, Office Notarial Monassier & Associates

Belgique : Aurélien Vandewalle, Joyn Legal
Royaume-Uni : Caroline Cohen, The French Law Practice
Suisse : Robert Desax, Walder Wyss Ltd.
USA : Fanny Karaman, Ruchelman

Programme

8:00 – 8:30 Accueil et café

8:30 – 10:15 Lecture des conventions internationales : la nouvelle donne

L'entrée en vigueur progressive de l'Instrument Multilatéral modifie en profondeur la façon d'aborder et d'utiliser les conventions fiscales bilatérales.

Aux subtilités techniques propres à la matière conventionnelle s'ajoute désormais l'exercice périlleux de l'intégration des apports de l'Instrument Multilatéral au cas par cas.

Les avocats du cabinet et leurs correspondants reviendront sur les aspects pratiques de ces modifications au travers de cas concrets avec la Suisse, le Luxembourg et le Royaume-Uni.

10:15 – 10:45 Pause-café

10:45 – 12:30 Immobilier affecté : le nouveau paradis ?

L'immobilier français, souvent vu comme la cible privilégiée du législateur fiscal, continue de susciter l'intérêt des investisseurs français et étrangers. Le développement spectaculaire des activités de parahôtellerie et de co-working, entre autres, ces dernières années n'est pourtant pas étranger aux avantages fiscaux qu'elles procurent.

Les avocats du cabinet passeront en revue les multiples facettes de cet investissement particulier, à la croisée de plusieurs régimes juridiques et fiscaux. L'exposé sera transversal et couvrira la plupart des impôts concernés (IS, IR, TVA, DMTG, etc.) en s'appuyant sur l'expérience issue des dossiers traités par le cabinet en la matière.

12:30 – 14:00 Déjeuner dans le jardin si le temps le permet

14:00 – 15 :45 Ateliers en comité restreint

Le programme est complété par des ateliers en comité restreint. L'objectif est de pouvoir multiplier les thèmes abordés en permettant aux participants de bénéficier d'un accès encore plus libres aux intervenants.

Deux sessions d'affilée de 45 minutes chacune sont prévues. Alternativement à chaque session, il sera possible pour les participants qui le souhaitent d'avoir une discussion informelle avec certains intervenants.

Pour des raisons d'organisation, nous vous remercions de choisir dès maintenant les ateliers auxquels vous souhaitez vous inscrire :

14:00 – 14:45

- Option 1** Structuration pour les français qui investissent dans l'immobilier US
- Option 2** DAC 6 : les clés pour décrypter les obligations des intermédiaires et limiter son exposition
- Option 3** Brexit : comment tirer le meilleur parti de son retour en France ?

15:00 – 15:45

- Option 1** Situations franco-suisse : où en sommes-nous ?
- Option 2** Nouveau règlement sur les régimes matrimoniaux
- Option 3** Belgique : actualités récentes et impact sur la planification successorale franco-belge

15:45 – 16:15 Pause-café

16:15 – 17:45 Jurisprudence choisie et mise en perspective de la journée

Cette session sera l'occasion d'envisager les thèmes abordés dans la journée à partir de décisions de jurisprudence spécialement sélectionnées.

Mêlant actualité jurisprudentielle, réflexions de fond et exemples pratiques, cette session sera l'occasion de mettre les sujets du jour en perspective.

Les intervenants s'attacheront plus particulièrement à décrypter les mécanismes anti-abus qui font l'actualité : « mini abus de droit », notion de but principalement fiscal, etc.

17:45 – 18:00 Synthèse de la journée et conclusion

18:00– 18:30 Cocktail dans le jardin si le temps le permet